



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 74 – SEPTEMBRE 2018
Recueil publié le 10 septembre 2018

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°74 – SEPTEMBRE 2018

Recueil publié le 10 septembre 2018

PREFECTURE DE LA VENDEE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

- ARRÊTÉ N°18-DRHML-85 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement de l'unité opérationnelle « préfecture de la Vendée », du BOP « Pays-de-la-Loire » du programme 307 - titres 3 et 5 - au titre du centre de coût « sous-préfecture de Fontenay le Comte » à Madame Annick PAQUET, sous-préfète de Fontenay-le-Comte

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE**

**Bureau des ressources humaines
et des affaires financières**

ARRÊTÉ N° 18-DRHML-85
portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement
de l'unité opérationnelle « préfecture de la Vendée »,
du BOP « Pays-de-la-Loire » du programme 307 – titres 3 et 5 – au titre du centre de coût
« sous-préfecture de Fontenay le Comte »
à Madame Annick PAQUET, sous-préfète de Fontenay-le-Comte

LE PRÉFET DE LA VENDÉE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;
- VU le décret n° 2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Benoît BROCARD, Préfet de la Vendée ;
- VU le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2018, portant nomination de Madame Annick PÂQUET en qualité de sous-préfète de Fontenay-le-Comte ;
- VU la décision d'affectation en date du 25 août 2017 de Madame BERJON-SZATANIK, attachée d'administration, en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU la décision d'affectation en date du 14 septembre 2015 de Madame Christelle GUERRERO, attachée d'administration en qualité de chef de mission développement territorial à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°17-DRHML-96 du 22 décembre 2017 portant organisation interne et fonctionnement des services de la préfecture ;
- VU l'arrêté préfectoral 18-DRHML-52 du 9 juillet 2018 portant délégation de signature ;
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Annick PÂQUET, sous-préfète de Fontenay-le-Comte, à l'effet de signer les engagements de dépenses et certifier les services faits pour les dépenses prises en charge sur les titres 3 et 5 de l'unité opérationnelle de la préfecture de la Vendée (budget opérationnel de programme de la région des Pays-de-la-Loire, programme 307 « administration territoriale »), au titre du centre de coût « sous-préfecture de Fontenay le Comte » en ce qui concerne le fonctionnement des services administratifs, de la résidence et de la représentation de l'État dans l'arrondissement de Fontenay le Comte, à l'exclusion de celles se rapportant :

- aux assurances,
- à la formation,
- au personnel et à l'action sociale,
- à l'équipement en matériel informatique et l'entretien de ce matériel :
 - achat, location, crédit-bail de matériel,
 - aux logiciels,
 - aux prestations de service.

Article 2 : Délégation est également donnée à Madame BERJON-SZATANIK, attachée principale d'administration, en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, à l'effet de signer les engagements de dépenses et certifier les services faits, dans la limite de 2 000 euros par engagement juridique et jusqu'à concurrence des crédits notifiés par ligne budgétaire.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BERJON-SZATANIK, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Madame Christelle GUERRERO, attachée principale d'administration, chef de mission « développement territorial ».

Article 4 : Donne autorisation des « ordres à payer » sur CHORUS FORMULAIRES à Monsieur Judicaël BRECHAULT en qualité de chef de bureau des ressources humaines et des affaires financières, Madame Karine VENARD et Madame Myriam COUTAUD, en qualité de gestionnaires budgétaires.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°18-DRHML-52 en date du 9 juillet 2018 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée et la sous-préfète de Fontenay-le-Comte sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

7 SEP. 2018

Le Préfet,

Denis BROCARD